

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
1^{er} Juillet 2019

Numéro de la délibération
19-14

Objet de la Délibération
Avis projet de révision
du PLU de Saint-Ay

PREFECTURE DU LOIRET

09 SEP. 2019

COURRIER 4

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet 2019 à 17h00,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 1^{er} Juillet 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Mariages de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Miriane BONHOMMET (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray Ste Croix), Alain LOISEAU (Cercottes) Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Dominique PERRON (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Lyphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Magali TROUVÉ (Patay), Jean-Bernard VALLOT (St Pérary la Colombe),

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Géraldine BOISSONNET-BRISSET (Charsonville), Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), Alain CHAMPENNOIS (Villermain), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), David FAUCON (Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Béatrice PERDREAU (Rozières en Beauce), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves),

Avait donné pouvoir :

Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire) à Anita BENIER (Baccon),

Ainsi que :

Astrid REYT (Conseil Régional Centre), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Vu l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L 153-16 et L 153-17 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2013 portant délimitation du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays Loire Beauce,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Ay du 12 juin 2019 qui a arrêté le projet de révision de son PLU,

Considérant la demande de la Commune de Saint-Ay qui souhaite recevoir un avis concernant la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant que la révision du PLU de Saint-Ay n'engendre aucune consommation nouvelle de terres agricoles et/ou naturelles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Ay,
- D'autoriser le Vice-Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération étant donné que le Président ne prend pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Vice-Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Bertrand HAUCHECORNE